



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nettoyant jantes

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Nettoyant jantes

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyant acide.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Decoction France.
83, Voie de Tilleux
88300 Rebeuville
06 62 93 50 95
contact@decoction.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 03 83 22 50 50 (Centre anti-poison)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

Classification (67/548/CEE) C; R34
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Nettoyant jantes

Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient phosphoric acid, 2-Butoxyethanol, citric acid, alcohol ethoxylate C9-11, Nitric Acid

Mentions de mise en garde supplémentaires

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
 P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | | |
|------------------------|--|--|
| phosphoric acid | | 10-30% |
| Numéro CAS: 7664-38-2 | Numéro CE: 231-633-2 | |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Skin Corr. 1B - H314 | C; R34 | |
| Eye Dam. 1 - H318 | | |
| 2-butoxyethanol | | 5-10% |
| Numéro CAS: 111-76-2 | Numéro CE: 203-905-0 | |
| Classification | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) | |
| Acute Tox. 4 - H302 | Xn; R20/21/22. Xi; R36/38 | |
| Acute Tox. 4 - H312 | | |
| Acute Tox. 4 - H332 | | |
| Skin Irrit. 2 - H315 | | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | | |
| citric acid | | 1-5% |
| Numéro CAS: 77-92-9 | Numéro CE: 201-069-1 | Numéro d'enregistrement REACH: 02-2119752805-32-XXXX |
| Classification | | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | | |

Nettoyant jantes

| | |
|---|--|
| alcohol ethoxylate C9-11 | 1-5% |
| Numéro CAS: 68439-46-3 | Numéro CE: 614-482-0 |
| Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn; R22. Xi; R41 |
| Nitric Acid | 1-5% |
| Numéro CAS: 7697-37-2 | Numéro CE: 231-714-2 |
| Classification Ox. Liq. 3 - H272 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 | Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) O; R8. C; R35 |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------------|--|
| Information générale | En cas de doute, consulter un médecin rapidement. |
| Inhalation | Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Donner beaucoup d'eau à boire. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Contact cutané | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. |
| Contact oculaire | Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Protection des secouristes | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| Inhalation | Irritation sévère du nez et de la gorge. Des brûlures peuvent survenir. |
| Ingestion | Des brûlures peuvent survenir. Nausées, vomissements. |
| Contact cutané | Des brûlures peuvent survenir. Douleur ou irritation. |
| Contact oculaire | Provoque des lésions oculaires graves. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. |
| Traitements particuliers | Non applicable. |

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Nettoyant jantes

Moyens d'extinction appropriés Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Non applicable.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit n'est pas combustible. Aucun connu.

Produits de combustion dangereux Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Aucun effet néfaste sur l'environnement aquatique connu. Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nettoyant jantes

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène

Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | Liquide limpide. |
| Couleur | Incolore à jaune pâle. |
| Odeur | Faible. Glycol. |
| pH | pH (solution concentrée): < 1 pH (solution diluée): 2 @ 1% |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > 100°C @ 760 mm Hg |
| Densité relative | ~ 1.12 |
| Solubilité(s) | Soluble dans l'eau. |

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité La réactivité de ce produit sera typique de celle de la classe de produits suivante: Acides.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Nettoyant jantes

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter le gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants. Réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Peut émettre des fumées toxiques en cas d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 12 745,1

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 40 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 220,0

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Non applicable.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Nettoyant jantes

| | |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 3264 |
| N° ONU (IMDG) | 3264 |
| N° ONU (ICAO) | 3264 |
| N° ONU (ADN) | 3264 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|----------------------------|---|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC, NITRIC & CITRIC ACIDS) |
| Nom d'expédition (IMDG) | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC, NITRIC & CITRIC ACIDS) |
| Nom d'expédition (ICAO) | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC, NITRIC & CITRIC ACIDS) |
| Nom d'expédition (ADN) | CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC, NITRIC & CITRIC ACIDS) |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------------------|----|
| Classe ADR/RID | 8 |
| Code de classement ADR/RID | C1 |
| Etiquette ADR/RID | 8 |
| Classe IMDG | 8 |
| Classe/division ICAO | 8 |
| Classe ADN | 8 |

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

| | |
|------------------------------|----|
| Groupe d'emballage (ADR/RID) | II |
| Groupe d'emballage (IMDG) | II |
| Groupe d'emballage (ADN) | II |
| Groupe d'emballage (ICAO) | II |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|--|----------|
| EmS | F-A, S-B |
| Catégorie de transport ADR | 2 |
| Code de consignes d'intervention d'urgence | 2X |

Nettoyant jantes

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|--|
| Information générale | Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. |
| Publié par | Responsable HSE. |
| Date de révision | 30/01/2017 |
| Révision | 1 |
| Numéro de FDS | 4763 |
| Phrases de risque dans leur intégralité | R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles. R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R22 Nocif en cas d'ingestion. R34 Provoque des brûlures. R35 Provoque de graves brûlures. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.